

COMMUNE DE GRIGNON**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Délibération n° 2019.11.12_11**

Le douze novembre deux mil dix-neuf, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

Étaient présents (par ordre alphabétique des noms) : Madame BELLANGER Annette, Monsieur BINET Thierry, Madame BLANC Lina, Madame BUSALB Corinne, Monsieur CARRABIN André, Monsieur CREMONE Michel, Monsieur DI MARTINO Carmelo, Monsieur DUMONT Pascal, Monsieur FERRONT Rémi, Madame GONIN JORQUERA Floriane, Madame MARTIN Stéphanie, Madame MOLLIER Annick, Monsieur RIEU François, Monsieur RUFFIER Olivier, Monsieur TORDJMANN David, formant *la majorité des membres en exercice*.

Étaient excusé(s) (par ordre alphabétique des noms) : Monsieur GHEZZI Rémi pouvoir à TORDJMANN David, Madame GRAFF Séverine pouvoir à Madame GONIN JORQUERA Floriane, Monsieur PAVIOL Franck pouvoir à Monsieur DI MARTINO Carmelo.

Était absente : Madame Fabienne REGAZZONI

Secrétaire de séance : Monsieur TORDJMANN David

Date de convocation : le 6 Novembre 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 19 (dix-neuf)

Présents : 15

Votants : 18

Pour : 18

Abstentions : 0

Contre : 0

**OBJET : APPROBATION DU PROJET « REMPLACEMENT DE LUMINAIRES D'ÉCLAIRAGE
PUBLIC EXISTANTS PAR DES LAMPES LEDS »
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE LA
SAVOIE (SDES)**

Rapporteur : Monsieur François RIEU - Maire

Monsieur Le Maire rappelle que dans le cadre de la politique « Territoire à Energie Positive » (TEPOS) et visant à faire baisser la consommation d'électricité de l'éclairage public, il est impératif de remplacer les luminaires défectueux par des lampes LEDs.

Il est donc proposé le remplacement de 7 luminaires existants par la fourniture et la pose de luminaires LEDs, la fourniture et la pose de nouvelles consoles.

Dans le cadre de la réalisation de ces travaux, financés sur fonds libres, la commune de Grignon a la faculté de solliciter l'aide financière du SDES. La subvention maximum attendue est de 70% du montant des dépenses prévisionnelles.

Aussi, il est présenté le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT

Coût du Projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant des dépenses	Nature des recettes	Taux	Montant des recettes
Remplacement de luminaires existants par du LEDs	5 764.32 €	Subvention SDES	70 % sur la base de 5 764.32 € HT	4 035.02 €
TOTAL HT	5 764.32 €	TOTAL subventions attendues		4 035.02 €
TVA	1 152.86 €	Autofinancement de la Commune dont TVA		2 882.16 €
TOTAL TTC	6 917.18 €	TOTAL TTC		6 917.18 €

Ouï cet exposé, après en avoir pris connaissance ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à l'unanimité ;**

- **D'APPROUVER** le projet « Remplacement de luminaires d'éclairage public existants par des lampes LEDs ».
- **D'APPROUVER** le coût prévisionnel des travaux pour un montant de **6 917.18 € TTC**.
- **D'APPROUVER** le plan de financement faisant apparaître les participations financières du Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie (SDES) et l'autofinancement.
- **DE DEMANDER** au SDES une subvention de **4 035.02 €**, pour la réalisation de cette opération.
- **DE PRENDRE ACTE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune.
- **DE SOLLICITER** une dérogation pour la réalisation de ces travaux avant l'obtention de la subvention.
- **DE S'ENGAGER** à réaliser les travaux dans un délai d'un an, à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

Ainsi Délibéré, le jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de
la réception en Préfecture le (Voir cachet) :
Et de la publication, le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301308-20191115-20191112-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/11/2019

Affichage : 15/11/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



A Grignon, le 12 Novembre 2019

Monsieur Le Maire,

François RIEU.

